

## **Le Canada français et l'héritage colonial**

La contribution d'Yvan Lamonde au champ de l'histoire intellectuelle, notamment ses travaux sur le libéralisme, est reconnue à juste titre pour avoir largement renouvelé la réflexion sur la modernité soi-disant « tardive » du Québec. Tout en nuances, ses écrits réévaluent dans le même mouvement les relations de la société canadienne-française (puis québécoise) avec le monde extérieur. Son dernier ouvrage se situe dans la même veine : il s'agit d'une vaste synthèse des idées civiques en circulation principalement parmi les francophones du Québec à travers une histoire des écrits, laquelle délaisse volontairement la culture matérielle et orale, de même que populaire. Mon commentaire critique à propos de ce monument, qui en impose autant par la qualité de son contenu que par son volume (l'ouvrage fait 572 pages !), se fera en deux temps : une fois résumées les grandes lignes de son interprétation globale, j'insisterai sur ce qui manque à celle-ci pour satisfaire mon point de vue sociologique. La première opération sera forcément réductrice, sacrifiant bien des raffinements du traitement des données pour s'en tenir à ce qui me semble son orientation d'ensemble. Quant à la seconde, elle sera plus risquée encore que la première car s'il ne s'agit pas de reprocher à l'historien de n'être pas sociologue — d'une sociologie de surcroît bien particulière, comme on le verra — il faudra réussir à évoquer l'horizon de complémentarité que peut embrasser un réel dialogue entre nos deux disciplines.

L'ouvrage est divisé en quatre grandes parties d'inégales longueurs : 1760 à 1815 (deux chapitres); 1815 à 1840 (six chapitres); 1840 à 1877 (cinq chapitres) et 1877 à 1896 (deux chapitres). À quoi correspondent ces périodes ou par quoi se justifie leur découpage ? Globalement, je dirais que les fils de chaîne de cette histoire sociale sont ceux des projets nationalitaires canadiens-français entrecroisés à la trame de la pensée libérale : la première partie plante ainsi le décor des conditions d'émergence d'une opinion publique, la seconde correspond à l'envol des idées civiques, la troisième témoigne de leur atterrissage forcé en terrain conservateur, et la quatrième enregistre leurs derniers sursauts, efforts plutôt vains pour réconcilier démocratie, liberté et nationalité.

L'histoire commence donc avec le régime colonial britannique, car l'imprimé n'apparaît qu'à ce moment, et l'analyse s'attachant aux idées civiques, il est alors logique de retracer d'abord l'émergence d'une opinion publique. Celle-ci ne s'appuie pas encore sur les acquis de l'alphabétisation et reste confinée à une petite minorité instruite et urbaine.

La seconde période débute au moment où s'exprime plus clairement qu'auparavant une « identité collective », en même temps qu'une découverte des principes démocratiques, et s'achève avec l'Union des deux Canadas, c'est-à-dire avec la mise en péril de la première et une grave entorse, sinon même une négation des seconds. Entre ces deux moments, se sont continûment affirmés un certain libéralisme et un patriotisme certain. Le premier est d'inspiration britannique : malgré l'imperfection de la Constitution de 1791, qui octroie des institutions représentatives sans pouvoir réel et conduit en conséquence à une série de revendications, le modèle de référence reste celui des libertés anglaises. Cette valorisation de l'Angleterre et de sa Constitution ne pâliera qu'avec les Résolutions Russell (1837). Même quand on invoque le principe des nationalités suivant les mouvements d'émancipation européens ou sud-américains, on a soin de l'inscrire moins dans un républicanisme à la française (ou à l'américaine) que dans le cadre de la monarchie constitutionnelle anglaise. Quant au patriotisme, dont le parti du même nom n'a pas l'exclusivité, s'il se conjugue d'abord avec l'accent libéral, il prend ensuite des intonations nouvelles, qui sont celles du conservatisme. Dans sa version libérale initiale, ce patriotisme insiste sur le caractère non démocratique des institutions coloniales (Conseils non électifs et non responsables) qui font dégénérer les problèmes politiques en problèmes « nationaux ». Dans l'autre version, et sans remettre en question l'énoncé libéral, s'ajoute une affirmation de la société concrète (la « nationalité ») qui ne se prolonge cependant pas en revendication politique. Parent et la devise du *Canadien* (« nos institutions, notre langue, nos lois ») illustrent au mieux cette dernière variante, quand Papineau reste, encore aujourd'hui, la figure emblématique de la première. On aurait tort cependant de déduire de ce double patriotisme la déclaration d'une identité aussi précise que bien circonscrite : sur le plan symbolique de la représentation de lui-même, le « Canada français » paraît au contraire traversé d'indétermination, d'ambiguïtés et de flottement; foisonnement des symboles « nationaux » mais conscience historique balbutiante et littérature hésitante; poésie inspirée par la patrie mais avec des intonations nettement religieuses.

La troisième partie retrace l'éloignement progressif de nos deux conceptions patriotiques, leur radicalisation respective, et leur opposition croissante jusqu'à la victoire en bout de ligne de l'une sur l'autre. Papineau, revenu d'exil, avec son neveu Dessaulles sur la ligne de front, et derrière eux l'Institut canadien, *L'Avenir* puis *Le Pays* proposent un libéralisme de plus en plus radicalement démocratique, voire républicain, tandis qu'en face s'élève un conservatisme à plus large spectre incluant les libéraux réformistes, tels Parent et Lafontaine, et les ultramontains de l'Église catholique. Sous l'impulsion zélée de Mgr Bourget, cette dernière a en effet quintuplé ses effectifs au cours de la période, ce qui lui permet d'embrasser, si l'on peut dire, la société canadienne-française en orientant ses idéaux, non sans la coupable complicité des politiciens. Significatifs à cet égard seront le quasi désaveu de la Chambre d'Assemblée à l'égard de Papineau (1849), et l'abolition par cette même Chambre du ministère de l'Instruction publique (1875) qui « équivalait tout simplement de la part des hommes politiques à abandonner l'éducation aux évêques catholiques et aux autorités protestantes » (p. 372). Coupable complicité, en effet, car se déploie alors, pratiquement sans entrave, la célèbre vocation providentielle de la race française en Amérique, avec son double obligé, le repoussoir étatsuniens du matérialisme vulgaire le plus détestable. Paradoxalement cependant, cette

période de rétrécissement des idéaux politiques est également celle d'une activité associative sans précédent, véritable « décollage culturel », qui confectionne en quelque sorte un tissu social jusque-là inexistant, ou presque, entre l'espace de la maisonnée et celui de l'église. Comme si, à défaut de réussir à créer une nation libre, on cherchait à consolider une socialité d'autant plus fragilisée qu'elle se soumettait, dans ce nouveau contexte, à la domination politique — à moins que ce fût là la meilleure façon de préparer l'avènement d'une émancipation future...

Enfin, la dernière partie, tout en prenant acte des mises en place de la période précédente — prédominance du libéralisme modéré et retour à l'Angleterre comme objet d'admiration d'une part, suprématie du discours de survivance et idéalisation de la Rome pontificale de l'autre — met en relief les éléments du contexte qui viendront en contredire les assises : perversion des principes politiques par « l'esprit de parti » et le patronage; disjonction radicale entre les vues diplomatiques romaines et celles de la hiérarchie canadienne-française sur la valeur et le rôle de la langue française dans la sauvegarde du catholicisme en Amérique; enfin, émergence d'une culture matérialiste, commercialisée, fondée sur une sociabilité urbaine et émigration massive des Canadiens français vers les villes manufacturières de la Nouvelle-Angleterre. L'auteur rappelle en conclusion que les aspirations démocratiques au Québec ont fluctué au gré des perceptions de, et des relations concrètes avec, la France, l'Angleterre et son empire, les États-Unis, Rome.

\*\*\*

Soulignons pour commencer les véritables lignes de force de l'ouvrage en allant du plus général vers le particulier : on dira d'abord que le genre « synthèse » est largement bienvenu, notamment en histoire des idées où il facilite l'appréhension de ce qui caractérise une société donnée dans la longue durée. On voit bien, par exemple, comment la pensée libérale s'est nourrie de la tradition anglaise ou britannique, par attachement soit aux libertés anglaises ou à la monarchie constitutionnelle, au détriment de la référence républicaine qui semble n'être qu'un court épisode, somme toute volatil. Ce trait a pour corollaire de faire apparaître la société « canadienne(-française) » comme étant globalement plus réformiste que révolutionnaire. On saluera également le caractère social de l'analyse qui couvre tout le circuit « production-diffusion-réception » des idées en accordant une attention particulière à l'origine sociale des penseurs, de même qu'au type culturel induit par les institutions : par exemple, l'émergence au XIX<sup>e</sup> siècle d'une culture de l'éloquence civique qui met en valeur les gens de toges s'effaçant, au tournant du siècle suivant, devant une culture du loisir commercialisée et destinée aux citoyens ordinaires. Puis, dans la foulée d'une révision éclairante de l'interprétation de la société canadienne-française au XIX<sup>e</sup> siècle comme étant soi-disant arriérée et fermée sur elle-même, Lamonde illustre bien à quel point au sein de celle-ci les intellectuels sont en réalité bien informés des expériences européennes et sud-américaines d'émancipation nationale, qu'ils s'y réfèrent abondamment et qu'ils en font grand usage idéologique. Enfin, la recension minutieuse des attentes et déceptions des parlementaires bas-canadiens révèle clairement que là où la majorité n'était pas d'origine britannique, l'Angleterre n'a distillé qu'au compte-goutte sa liberté coloniale. Et voilà qui dévoile un aspect peu commenté de la notion de libertés « anglaises ».

L'ouvrage de Lamonde est donc riche de nombreuses avancées dans la compréhension de l'histoire du Canada français et du Québec. Qu'est-ce alors qui laisse la sociologue que je suis sur sa faim ? Essentiellement trois choses, semblables à trois voies par où la sociologie (d'un genre particulier, holiste) se distingue de l'histoire, en même temps qu'elle prétend la compléter : ce sont la notion de totalité sociale, l'aspect structural des idées et « l'appel du pied comparatif ».

Pour faire jouer la première notion, il faudrait accorder une plus grande attention aux représentations sociales en cherchant ce qui, au-delà de l'entité territoriale, peut conférer un semblant d'unité interne aux divers courants d'idées analysées. Si on me permet une caricature, on a le sentiment en lisant ce livre que les idées voyagent un peu par elles-mêmes, comme des forces s'attirant et se repoussant naturellement dans un champ magnétique, et sont alors répertoriées toutes celles qui traversent le carré arbitrairement découpé à même les frontières actuelles du Québec. Le titre l'indique d'ailleurs clairement : il s'agit d'une histoire sociale des idées *au* Québec. « Québec » renvoie ici à une entité géographique, qui plus est tout ce qu'il y a de plus actuelle, dont on reporte sur le passé les frontières territoriales. Pourtant, ce territoire ne coïncide avec aucun des territoires rattachés aux entités politiques antérieures à l'État du Québec (colonie provinciale de Québec en 1760, Bas-Canada en 1791, Canada Est en 1840 ou province du Québec en 1867). Il coïncide encore moins avec la notion de « Canada français » qui émerge précisément au cours de la période étudiée ici (c'est-à-dire peu après la Confédération) et qui ne se laisse enfermer dans aucune frontière politique ou juridique, les Canadiens français (ceux qui se réclamaient tels) se retrouvant très vite tant dans d'autres provinces canadiennes qu'au Québec et dans des États américains (surtout ceux de la Nouvelle-Angleterre). Pourquoi choisir une catégorie contemporaine de notre pensée (le Québec comme territoire juridico-politique) pour rendre compte des idées des siècles passés ? Sans doute l'historien a-t-il voulu fournir un cadre « objectif » à son histoire des idées en les présentant ainsi selon une inscription matérielle, qui nous est — avantage supplémentaire — directement significative. Mais ce faisant, il manque totalement à saisir ce fait capital d'un point de vue sociologique : l'émergence sur le plan des représentations sociales d'une totalité sociale, le Canada français, dont le particularisme est inscrit sur fond d'universalisme religieux et qui, de ce fait, aurait partie liée avec l'idée de modernité tardive du Québec. Ce n'est donc pas en contournant l'affaire « Canada français » qu'on résoudra l'énigme de la modernité québécoise, et pour se donner quelques chances d'y arriver, il faut les outils nécessaires pour rendre intelligible le passage du premier à la seconde.

En deuxième lieu, j'avance que les idées isolées n'existent pas car ce qu'on trouve toujours, ce sont des *configurations* d'idées, où s'entremêlent aussi des valeurs. C'est dire que les relations qui rattachent les divers traits (idées, valeurs) à l'ensemble où on les trouve sont aussi importantes que les traits eux-mêmes, et que la seule énumération des idées circulant au sein d'un groupe, d'une population, est insuffisante pour convoquer l'univers de significations induit par cette circulation même. Pour le dire autrement, c'est en rendant compte de l'organisation structurale des idées au sein de la pensée d'un intellectuel donné, ou d'une idéologie particulière donnée, que l'analyse devient compréhensive au double sens du terme : qu'elle permet de saisir de l'intérieur le sens orientant l'action des hommes, et qu'elle permet de dégager la configuration comme un ensemble ayant des niveaux hiérarchisés de valeurs. Ce n'est pas la peine de consulter l'index onomastique de Lamonde pour réaliser que le type d'analyse demandé ici est inapplicable à un aussi grand éventail de penseurs. Cependant, étant donné l'importance accordée par l'auteur lui-même aux parties deux et trois du livre (les années 1815 à 1877), où son analyse se fait la plus minutieuse et la plus détaillée, il aurait été judicieux de dégager au moins les deux systèmes de pensée de Louis Joseph Papineau et d'Étienne Parent, étant entendu qu'ils « représentent l'endroit et l'envers de l'histoire intellectuelle et politique du Bas-Canada et du Québec et personnifient les types de nationalités promues au XIX<sup>e</sup> siècle » (p. 491). L'auteur détaille bien le point de vue de ces deux hommes publics devant chaque nouvel événement abordé, mais il n'intègre pas suffisamment ces positions successives dans la cohérence d'ensemble de leur pensée respective. On dit le premier radical, et le second, modéré, mais on sait aussi qu'ils partagent, jusqu'en 1837, la même admiration pour la Constitution anglaise, que leurs critiques soutenues et répétées sont dirigées contre l'oligarchie coloniale et non contre la couronne britannique, et que leur vie durant, le patriotisme demeure la motivation primordiale de leur engagement public. On a cependant peu d'éléments pour *comprendre* malgré cette unité la différence

de leur cheminement intellectuel : qu'est-ce qui fonde la modération de Parent ? Sur quelles valeurs s'appuie le radicalisme de Papineau ? On devine bien que dans chaque système de pensée, l'agencement des traits communs n'est pas le même : que chacun des deux hommes ne situe pas la liberté, par exemple, ou la Constitution anglaise, à même hauteur dans le système de sa pensée; on devine aussi que ces idées ne réfèrent peut-être pas tout à fait aux mêmes choses et que dans tous les cas, elles s'agglomèrent avec d'autres idées et d'autres valeurs qui ne sont pas les mêmes chez les deux penseurs. Si Parent ne valorise pas la soumission en elle-même, en vertu de quoi et sous quelles conditions peut-il la trouver « honorable » en 1838, tout en s'opposant farouchement à l'Union ? Quant à Papineau, il faudrait raffiner encore le radicalisme de sa pensée. Ici, les nuances éclaireraient davantage la différence qu'il pose, en valeur, entre la nationalité et les distinctions nationales : la première étant reconnue légitime — par exemple, quand il s'oppose à l'anglicisation culturelle de son « peuple » tout en souhaitant son anglicisation politique — tandis qu'il décrie toujours les secondes comme antidémocratiques. Chercher une réponse à ces questions, c'est en somme chercher à restituer, à côté du jeu des rapports de force, des stratégies et des manœuvres, les idées et les valeurs qui « informaient » de part en part la réalité sociale dans laquelle ces deux hommes baignaient.

J'en viens maintenant à la troisième voie non explorée par l'historien : « l'appel du pied comparatif ». Bien qu'elle découle logiquement des deux premières, cette dernière remarque est plus difficile à formuler parce que plus hypothétique qu'elles. Elle propose indirectement de revoir la question identitaire en indiquant un décentrement qui irait de l'essence vers la relation. Essayons d'illustrer. En s'intéressant aux idées civiques, l'historien rend compte de projets nationalitaires alimentés par des réflexions libérales. Il peine ensuite à cerner précisément ces définitions, puisqu'il y trouve surtout des ambiguïtés et des ambivalences, où se côtoient des allégeances politiques, d'autres morales, des dépendances « objectives » et des influences extérieures. Outre le fait que les relations entre ces différents traits ne sont pas suffisamment explicitées, la difficulté tient peut-être au fait que sa lorgnette est centrée sur une substance identitaire, entité existant en elle-même, alors qu'on serait plutôt en présence d'un objet sociétal fait de relations plus que d'une essence. Il est trivial de souligner que le statut colonial implique inévitablement des relations extérieures qui s'intériorisent au moins partiellement — ne serait-ce que sous la forme de l'opposition et du désir d'émancipation. À cet égard, le « britannisme » des Canadiens indique déjà que la relation à l'Angleterre est plus complexe qu'il y paraît à première vue, et l'ouvrage de Lamonde le démontre bien. Il est par contre beaucoup plus silencieux à propos d'une autre réalité qui dérive pourtant directement de cette relation de dépendance, je veux parler de la formation de ce qui deviendra en partie la société canadienne(-anglaise). Papineau lui-même ne s'y trompe pas d'ailleurs qui voit qu'avec l'Union une sujétion supplémentaire est imposée au Bas-Canada, celle que fera désormais peser sur lui le Haut-Canada. De mon point de vue, ce n'est là qu'une autre manière de dire qu'à compter de 1840, la relation à l'Angleterre se dédouble en quelque sorte, que cette relation pas « tout-à-fait-jumelle », prolongée par la Confédération, viendra nourrir de ses interactions ce qu'on a appelé plus haut le Canada français comme « totalité sociale ». Mais pour le comprendre, il faudrait systématiser la comparaison puisque selon cette hypothèse, l'aspect déterminant se situerait plus du côté de l'interaction (réciproque) que de celui de l'identité essentielle.

Voilà donc les trois voies par où cette *Histoire sociale des idées au Québec* trouve les limites de son interprétation et par où, aussi, la perspective holiste prétend lui servir de relais. Reste à savoir si cette invitation au dialogue peut être reçue comme

telle, du point de vue même de l'historien...

**Sylvie Lacombe\***

## NOTES

---

\* Sylvie Lacombe est professeure de sociologie à l'Université Laval. Ses travaux portent sur Henri Bourassa, la société canadienne-anglaise et l'héritage britannique au Québec.